



Commune de
Saint Saturnin-lès-Avignon

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2021

La séance a débuté à 18 heures sous la présidence de Monsieur Serge MALEN, Maire.
Monsieur le Maire fait l'appel des conseillers municipaux.

NOMS	Présents	Procuration à	Absents
MALEN Serge	P		
BONNEFOUX Chantal	P		
ANDRE Claude	P		
COSTE Josiane	P		
FISCHER Lionel			Absent excusé
SALUZZO Joëlle	P		
CACELLI Alex		Procuration à COSTE Josiane	
RANC Sylvie	P		
LOUIS-VASSAL Patrick		Procuration à ANDRÉ Claude	
CRAPONNE Jean-Louis	P		
CUP Christine		Procuration à CRAPONNE Jean-Louis	
GARREL Régine	P		
ORLANDI Pascal		Procuration à BONNEFOUX Chantal	
DEL NISTA Xavier			Absent excusé
RABERT Guylaine	P		
FILLIERE Thierry		Procuration à MALEN Serge	
TRICHARD Frédéric	P		
MORETTI Karine	P		
BOUIX Sandra	P		
GUINTRAND Tamara	P		
BOUISSET Florian	P		
BOLIMON Lionel	P		
COUSTON Rémy		Procuration à BOLIMON Lionel	
ADAM Carole			Absente excusée
PILLOT Marion			Absente excusée
DUCLERCQ Jean-Pierre	P		
PENALVA Sylvain	P		

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents à l'ouverture de la séance : 17

Procurations : 6

Quorum : 14 (9 durant l'état d'urgence sanitaire)

Madame COSTE Josiane est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rend compte des décisions et marchés passés.

Monsieur PENALVA : j'ai une question sur les 6 marchés passés avec la société POMONA. Est-il prévu dans le cahier des charges l'achat de produits bio ou végétariens ?

Monsieur le Maire : c'est déjà le cas une à deux fois par semaine.

Monsieur ANDRÉ : oui et c'est obligatoire.

Monsieur PENALVA : nous sommes sur des contrats de renouvellement ou de nouveaux contrats ?

Monsieur le Maire : Il s'agit de nouveaux contrats. Nous sommes en groupement de commandes avec la commune de Morières lès Avignon.

Monsieur PENALVA : Il y a un prix mini et un prix maxi de fixé, quel prix faut-il prendre en compte ?

Monsieur le Maire : on doit prendre un minimum de produits. Jusqu'au montant maximum, nous devons rester sur le même contrat.

Monsieur PENALVA : quelle est la différence entre les 6 marchés qui sont pour le même prestataire et la même utilisation ?

Monsieur le Maire : Il y a 2 ou 3 fournisseurs et c'est en fonction des produits (sucré, salé, frais, etc ...) le choix s'est fait en fonction des prix présentés lors de la consultation. Tous les lots ont été mis en concurrence et les fournisseurs choisis par la commission.

Monsieur PENALVA : pourtant nous sommes sur des seuils qui ne nécessitent pas de mise en concurrence.

Monsieur le Maire : Il s'agit d'un marché à procédure adaptée. Des candidats nous ont donné leur prix, nous avons choisi.

Monsieur PENALVA : donc en fait c'est un seul marché public qui a été présenté en 6 ?

Monsieur le Maire : il y a eu une délibération sur chaque lot suivant les produits.

Monsieur PENALVA : pour moi, il s'agit d'un seul et même marché public dans la mesure où il y a le même prestataire et l'unité fonctionnelle, et je ne sais pas pourquoi il a été présenté de cette manière.

Monsieur le Maire : il y a eu plusieurs marchés avec consultation à chaque fois. Chaque contrat correspond à un lot. Plusieurs fournisseurs ont répondu pour chaque catégorie de produits.

Monsieur PENALVA : pour moi, les lots c'est lorsqu'il y a différents prestataires et là nous sommes sur la même prestation à mon sens.

Monsieur le Maire : monsieur PENALVA, venez me voir et je vous expliquerai.

Monsieur BOLIMON : j'émet des réserves sur le compte rendu précédent, et je souhaite pouvoir accéder à l'enregistrement. Il me semble que certains propos ont été attribués à la mauvaise personne, et je voudrais vérifier.

Monsieur le Maire : s'il y a des erreurs, il faut justement nous en faire part. Parfois il n'est pas facile lors de l'écoute de l'enregistrement de reconnaître les voix.

Monsieur PENALVA : lors du dernier conseil municipal, nous avons échangé monsieur le Maire et moi sur la convention qui met en place l'antenne au stade et dans la retranscription je ne retrouve pas vos paroles lorsque vous dites que vous ne l'avez pas lue. Je ne sais pas si c'est un oubli et si c'est volontaire.

Monsieur le Maire : comment je ne l'ai pas lu !

Monsieur PENALVA : je voulais savoir si l'on pouvait rajouter ce qui c'était dit dans sa totalité ou si c'était un procès-verbal à la carte.

Monsieur le Maire : il n'y a pas de procès-verbal à la carte, ni en totalité. Les procès-verbaux sont des synthèses qui vont à l'essentiel. Les textes disent qu'il s'agit d'une synthèse et de l'essentiel des propos exprimés.

Monsieur PENALVA : le procès-verbal doit reprendre l'exclusivité des interventions.

Monsieur le Maire : non, il reprend l'essentiel.

Monsieur PENALVA : l'essentiel n'y est pas. Je le regrette.

Délibération 2021-02-01

OBJET : Création de la commission temporaire pour l'aménagement de l'avenue de la gare et le projet de pistes cyclables concernant notamment la route de Vedène

Après appel des candidatures, 14 candidats se sont présentés pour 14 places de membre de la commission.

Il est procédé à un vote à bulletin secret.

Les résultats du vote sont les suivants :

Election des membres de la commission		
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	23	
A déduire		
▪ bulletins blancs	0	
▪ bulletins nuls	0	
Suffrages exprimés	23	
Majorité absolue	12	
Ont obtenu :		
Liste A	23	voix

Les membres élus de la commission temporaire relative aux projets ci-dessus sont :

- BONNEFOUX Chantal
- MORETTI Karine
- GUINTRAND Tamara
- BOUIX Sandra
- COSTE Josiane
- ANDRÉ Claude
- FISCHER Lionel
- BOUISSET Florian
- CACELLI Alex
- DEL NISTA Xavier
- PILLOT Marion
- BOLIMON Lionel
- DUCLERCQ Jean-Pierre
- PENALVA Sylvain

Mouvement en cours de séance : arrivée de monsieur FISCHER à la présentation de la délibération n°2021-01-02

Délibération 2021-02-02

OBJET : Subventions exceptionnelles aux commerces en situation de précarité du fait de la crise sanitaire

Monsieur BOLIMON : ce n'est pas une question, mais juste en rapport avec les échanges que nous avons eus lors de la commission, c'est pour saluer cette délibération et ravi que cela puisse se faire. Juste pour le grand public qui sera amené à lire, je suis demandeur à ce que tous les éléments apportés lors de la commission, en terme de démarche, tout ce qui a été effectué pour une question d'équité soit mentionné dans le PV : à savoir toute la démarche que vous aviez faite auprès du Préfet, toutes les visites. C'est juste que pour que le grand public sache ce qui a été fait, qu'il ne dise pas « certains en ont profité et pas d'autres ».

Monsieur PENALVA : je félicite cette initiative. Tous les commerçants ont eu connaissance de cette aide ou ce sont eux qui sont venus vers vous ?

Madame SALUZZO : au départ, la présidente de l'association des commerçants nous avez demandé une aide pour les bars et restaurants. Monsieur le Maire a jugé qu'il fallait également voir avec tous les commerçants qui étaient ouverts. Je suis passée chez tout le monde et au vu des retours il est resté 3 commerces.

Monsieur PENALVA : est-ce un dispositif exclusivement réservé aux locataires comme vous parliez de quittance de loyer ?

Monsieur le Maire : oui, on ne peut aider que pour les loyers.

Monsieur BOLIMON : on peut mettre au PV que cela reste ouvert si d'autres demandes remplissent les conditions.

Madame BONNEFOUX : tout à fait.

POUR	25
CONTRE	/
ABSTENTIONS	/

Délibération 2021-02-03

OBJET : Indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués

Pas d'observation.

POUR	22
CONTRE	/
ABSTENTIONS	3

MM. COUSTON-BOLIMON-PENALVA

Délibération 2021-02-04

OBJET : Redevance d'occupation du domaine public – exonération exceptionnelle pour le 1^{er} semestre 2021

Monsieur PENALVA : Combien de commerçants sont concernés par la redevance ?

Monsieur le Maire : il y a les 3 bars, la pizzeria et la fleuriste.

Monsieur PENALVA : ce qui fait un montant de combien actuellement ?

Monsieur le Maire : 2 000 € à l'année.

POUR	25
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2021-02-05

OBJET : RH – tableau des effectifs des agents stagiaires et titulaires

Pas d'observation.

POUR	25
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2021-02-06

OBJET : RH – création d'un poste dans le cadre du dispositif contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) – parcours emploi compétences

Pas d'observation.

POUR	25
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2021-02-07

OBJET : Action en faveur du personnel et soutien au commerce local : attribution de bons d'achat

Monsieur BOLIMON : lors de la commission, il a été évoqué les actions régulières qui ont été faites, et en terme d'équité, je voudrais que soit noté dans le procès-verbal que plusieurs actions se font en faveur des commerces de la commune.

POUR	25
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération n° 2021-02-08

OBJET : Rénovation énergétique des écoles – travaux d'isolation et de modernisation de l'éclairage : demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2021 (DSIL)

Monsieur PENALVA : y a-t-il eu un diagnostic énergétique fait sur l'école ?

Monsieur ANDRÉ : il a été fait.

Monsieur PENALVA : y a-t-il d'autres dispositifs qui ont été sollicités pour rénover l'école ?

Monsieur ANDRÉ : si le budget pour 2021 nous le permet, il y en aura d'autres, sinon c'est prévu pour 2022.

POUR	25
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération 2021-02-09

OBJET : Rénovation de la toiture des vestiaires du rugby : demande de subvention auprès du Département de Vaucluse

Monsieur PENALVA : Est-il possible de faire installer des panneaux photovoltaïques pour avoir une auto alimentation ?

Monsieur le Maire : les panneaux solaires ne sont pas étanches, il faut donc refaire la toiture. Après, une fois sur la toiture, on pourra le faire mais cela n'a pas trop d'incidence. On a installé des panneaux photovoltaïques sur le club house du football, ça ne rapporte quasiment rien, c'est trop petit. En plus, ce sont des pentes de toiture trop petites et il y aurait trop de risques d'infiltration.

Monsieur PENALVA : y a-t-il d'autres équipements sportifs qui auraient besoin de rénovation ?

Monsieur le Maire : il y aura une rénovation sur une partie du club house du rugby. Actuellement, il y a des bâches en mauvais état qu'il faut réparer toutes les années. Si nous avons le budget cette année ou l'année prochaine, on remplacera la bâche par une construction en agglos. Il y aura à ce moment-là une toiture qui sera adaptée pour l'installation de photovoltaïques.

Monsieur TRICHARD : je vais compléter sur tout ce qui est du photovoltaïque. Nous sommes en train de travailler sur des projets qui faisaient partie des projets de campagne. Il faut savoir que par rapport aux différents échanges que l'on a avec les acteurs du photovoltaïque, c'est que l'auto production des installations est bien à condition qu'il y ait une utilisation minimale de 60% des infrastructures, comme à la Pastourelle. Donc aujourd'hui pour que le projet soit viable, il faut qu'il y ait une activité qui soit supérieure à 60% pour que ce soit rentable pour la collectivité.

POUR	25
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Avant la présentation de la délibération n°2021-02-10, madame SALUZZO explique avoir été contactée par France 3 pour le concours de la St Valentin. Une interview a été réalisée en visio et sera diffusée lundi 8 février. Cette interview portera sur la commune et sur les actions menées en faveur du commerce local.

Délibération n° 2021-02-10

OBJET : Animations festives : bons d'achat pour les concours organisés par la municipalité

Monsieur PENALVA : je vous félicite pour cette action. Y a-t-il eu une communication faite à l'ensemble des commerçants sur ce dispositif des bons d'achat ? J'ai un proche qui s'est présenté à la pizzeria avec un bon et ce dernier n'était pas au courant.

Madame SALUZZO : nous les avons tous contactés par mail.

Monsieur DUCLERCQ : merci pour tout ce qui est fait pour les commerçants. Une petite précision : les bons d'achat vont être réglés par le trésor public et il faudrait informer les commerçants qui ne sont pas forcément au courant des délais de paiement de la trésorerie qui sont un peu longs.

POUR	25
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Questions diverses :

Monsieur PENALVA : dans le prochain magazine municipal, est ce que je peux avoir un encart dans la tribune de l'opposition ?

Monsieur le Maire : oui, vous avez le droit de mettre un encart dans le St Sat Info, il s'agit aussi de savoir la taille de votre encart. En ce qui concerne le magazine il faudra donner vos articles à Monsieur CRAPONNE, qui va vous communiquer la date afin de ne pas être en retard sur l'édition.

Monsieur CRAPONNE : il doit sortir le 1^{er} mars et donc remise des articles pour le 10 février. Dès demain matin vous allez recevoir un mail. Il n'y a pas de texte réglementaire prévoyant le volume accordé au groupe de l'opposition qui varie avec la pagination.

Monsieur PENALVA : il reste donc 6 jours.

Madame SALUZZO : ce magazine couvre mars, avril, mai ?

Monsieur CRAPONNE : oui, c'est tous les 3 mois.

Monsieur TRICHARD : On a rencontré un jeune fan de VTT et sport extrême en fin d'année, et je vous ferai passer si ça vous intéresse sa vidéo visible sur youtube, qui nous a présenté un projet de parcours VTT sur la colline du Puy. On va se mettre en relation pour voir les parties techniques et la faisabilité de ce projet.

Monsieur PENALVA : est-ce que cela a un lien avec le projet de Pump track que vous aviez dans votre campagne ?

Monsieur le Maire : non, ce n'est pas du tout pareil.

Monsieur ANDRÉ : pour information : il y a 99% de chance d'une ouverture de classe supplémentaire à l'école maternelle. Cela a été acté par l'inspection académique et si par rapport aux inscriptions à ce jour, il n'y a pas de diminution nous aurons une classe supplémentaire l'année prochaine. Cela implique de commencer à préparer les aménagements. Nous y travaillons. Au niveau de la salle, pas de problème, il y a la salle de la BCD qui est utilisable mais il faudra l'aménager. Il y aura aussi besoin d'une ATSEM. On a déjà connu l'école maternelle avec 6 classes puis il y a eu une fermeture et là nous repartons avec 6.

Monsieur PENALVA : quel est l'effectif par classe ?

Monsieur ANDRÉ : nous avons 3 classes de plus de 30 élèves, c'est pour cela que nous serons prioritaires pour une ouverture.

Monsieur le Maire : je vous rappelle que la semaine prochaine se tiendra mardi 9 la commission pour l'aménagement de l'avenue de la gare, et jeudi 11 la commission affaires générales.

La séance est levée à 19 heures 15.

SIGNATURES DES CONSEILLERS

NOMS	Présent / Absent / Procuration à	Signatures
ANDRÉ CLAUDE	P	
BONNEFOUX CHANTAL	P	
BOUISSET FLORIAN	P	
BOUIX SANDRA	P	
CACELLI ALEX	Procuration à COSTE Josiane	
COSTE JOSIANE	P	
CRAPONNE JEAN-LOUIS	P	
CUP CHRISTINE	Procuration à CRAPONNE Jean- Louis	
DEL NISTA XAVIER	Procuration à FISCHER Lionel	
FILLIERE THIERRY	Procuration à MALEN Serge	
FISCHER LIONEL	P	
GARREL REGINE	P	
GUINTRAND TAMARA	P	
LOUIS-VASSAL PATRICK	Procuration à ANDRÉ Claude	
MALEN SERGE	P	
MORETTI KARINE	P	
ORLANDI PASCAL	Procuration à BONNEFOUX Chantal	
RABERT GUYLAINE	P	

RANC SYLVIE	P	
SALUZZO JOELLE	P	
TRICHARD FREDERIC	P	
ADAM CAROLE	Absente excusée	
BOLIMON LIONEL	P	
COUSTON REMY	Procuration à BOLIMON Lionel	
PILLOT MARION	Absente excusée	
DUCLERCQ JEAN-PIERRE	P	
PENALVA SYLVAIN	P	